

## COMMUNE D'UZEMAIN

# MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE DE L'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 26 Août 2021, Madame la Maire d'UZEMAIN a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration de la carte communale.

À cet effet, Monsieur Paul BESSEYRIAS, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie **du 18 octobre 2021 à 9 h au 20 novembre 2021 à 12 h** soit 34 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier seront déposées au secrétariat de la mairie où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Le dossier sera également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA88484.html>

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique figurent dans le dossier de carte communale soumis à enquête.

Mesures sanitaires de lutte contre la Covid 19. Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre le coronavirus. A ce titre, il sera exigé du public de se munir d'un masque et de son propre stylo. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie, salle des Associations, les

- Samedi 23 Octobre 2021 de 9 h à 11 h
- Jeudi 4 Novembre 2021 de 9 h à 11 h
- Samedi 20 Novembre 2021 de 9 h à 12 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie, ou adressées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie au 2 Rue de la Mairie 88220 UZEMAIN ou par courriel [mairie-uzemain@orange.fr](mailto:mairie-uzemain@orange.fr).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'UZEMAIN où ils seront tenus à la disposition du public.

Ils pourront également être consultés sur le site internet à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA88484.html>

L'élaboration de la carte communale pourra alors être approuvée par délibération du conseil municipal et par arrêté du préfet des Vosges.

La Commune d'UZEMAIN, dont les coordonnées suivent, est la personne morale responsable du projet d'élaboration de la carte communale soumis à enquête, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :

Mairie d'UZEMAIN – 2 Rue de la Mairie – 88220 UZEMAIN – 03 29 30 71 80, représentée par Madame Pauline BABEY-FOLTZER, la maire.